



## La Commune de Misery-Courtion

met au concours, suite à la démission de la titulaire actuelle, le poste d'  
administrateur/trice des finances à 80-100%

L'essentiel des missions et tâches de cette fonction est défini par la législation cantonale sur les communes et sur les finances communales. Il s'agit entre autres de la tenue de la comptabilité, de l'établissement des budgets et du bouclage des comptes, de la facturation des impôts et taxes, du suivi du contentieux, de la rédaction de correspondance, de la gestion des salaires et des assurances.

Le cahier des charges peut être consulté sur demande au secrétariat communal ou sur le site internet [www.misery-courtion.ch](http://www.misery-courtion.ch).

Ce poste exige une formation de comptable (ou jugée équivalente) avec idéalement quelques années d'expérience dans une fonction similaire et la capacité de travailler de manière autonome avec une grande facilité d'adaptation. Le diplôme intercantonal de cadre en administration communale et la connaissance du programme *Citizen* sont un avantage. Un extrait vierge du casier judiciaire et du registre des poursuites sera également demandé.

Les candidatures sont à faire parvenir **jusqu'au 26 juillet 2024** à l'adresse : Administration communale, Place du Centre 1, 1721 Misery ou à [secretariat@misery-courtion.ch](mailto:secretariat@misery-courtion.ch).

Entrée en fonction : de suite ou à convenir.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Alexandre Ratzé, Syndic ([alexandre.ratze@misery-courtion.ch](mailto:alexandre.ratze@misery-courtion.ch)).

Il ne sera répondu qu'aux candidatures correspondant au profil recherché.

Misery-Courtion, le 5.07.2024

Le Conseil communal